

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BÉATRIX
MRC DE MATAWINIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Béatrix tenue à l'Hôtel de Ville, le 20 janvier 2025, à compter de 20:02 heures, sous la présidence de monsieur Daniel Arbour, maire.

Sont présents :

M. et Mmes : Denis Ayotte : conseiller # 1
Sylvie Roberge : conseillère # 2
Roger Lasalle : conseiller # 3
Jean Grégoire : conseiller # 6

Absents : Marc-André Bourbonnais : conseiller #4
Édith Loyer : conseillère # 5

La directrice générale et greffière-trésorière Mme Mélissa Charette agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1- Ouverture de la séance

Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée avec 4 membres présents. Le président de l'assemblée, monsieur le maire Daniel Arbour, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

3- Administration

- 3.1 Approbation des comptes payables et payés
- 3.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement de taxation 2025 - # 686-2025
- 3.3 Adoption des salaires des cadres 2025
- 3.4 Acceptation du taux déneigement - St-Côme 2024-2025
- 3.5 Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) – Confirmation des travaux réalisés
- 3.6 SQ Cadets 2025 – Nouveaux coûts
- 3.7 Proclamation de la journée nationale de la promotion de la santé mentale positive 2025
- 3.8 Résolution d'adhésion à la charte contre l'intimidation des femmes en politique du réseau des femmes élues de Lanaudière
- 3.9 Réseau des femmes élues de Lanaudière – Adhésion 2025
- 3.10 Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – Adhésions 2025
- 3.11 OBV L'Assomption – Adhésion 2025
- 3.12 PG Solutions – Renouvellement des contrats d'entretien et soutien des applications pour 2025 – 29 009.34\$
- 3.13 Renouvellement 2025 – Police d'assurances accident - 1 432.26\$
- 3.14 Renouvellement 2025 – Police d'assurances générales et véhicules – 75 133.70\$
- 3.15 WSP Canada Inc. – Autorisation du paiement 2025 au montant de 15 291.67\$ pour étude des barrages au Lac Neuf
- 3.16 Club motoneige Guillaume Tell – Demande #2 pour traverse de motoneige 2024-2025 suite à un refus de citoyen de céder le passage
- 3.17 Entretien et coupe de gazon – Autorisation pour aller en appel d'offres

4- Travaux publics

5- Sécurité publique

- 5.1 Adoption des salaires des pompiers 2025
- 5.2 Construction Marc Arbour – Autorisation de paiement #7 pour construction de la nouvelle caserne – 259 006.34\$ tx inc. (PRACIM)
- 5.3 Hétu-Bellehumeur architectes inc. – Autorisation de paiement #10 pour services durant la construction de la nouvelle caserne (PRACIM) – 6 977.84\$ tx inc.
- 5.4 Bell Canada – Autorisation de paiement pour déplacement d'un poteau sur la rue Panet – 8 700.95\$
- 5.5 Michelin North America (Canada) inc. – Autorisation de paiement pour facture de pneus pour l'unité #850 du service incendie – 7 274.61\$ tx inc.

6- **Urbanisme et environnement**

- 6.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueduc et des eaux usées – Décembre 2025

7- **Culture et loisirs**

- 7.1 CREVALE – Adhésion 2024-2025
- 7.2 Culture Lanaudière – Adhésion 2024-2025
- 7.3 Acceptation du protocole d'entente pour le camp de jour du Camp De-La-Salle pour l'été 2025

8- **Varia**

9- **Période de questions**

10- **Levée de la séance**

01-01-25 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

3- **Administration**

- 3.1 Dépôt de la liste des dépenses incompressibles et par délégation et autorisation des dépenses mensuelles du conseil

ATTENDU QUE le conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, des dépenses du conseil et de la délégation des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu de la liste remise au conseil municipal ;

02-01-25 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des dépenses mensuelles du conseil du mois de décembre.

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante ;

Liste des montants

Chèques émis durant le mois	1 060 759.48 \$
Prélèvements automatiques	128 880.24 \$
Salaires	77 702.58 \$
Chèques à émettre	249 088.49 \$
TOTAL	1 516 430.79 \$

ADOPTÉE

3.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement de taxation 2025 - # 686-2025

**Avis de motion
et dépôt**

Le conseiller M. Roger Lasalle donne avis de motion et dépose le projet de règlement 2025 # 686-2025 – Règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2025.

ADOPTÉE

3.3 Adoption des salaires des cadres 2025

03-01-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter pour le salaire des cadres une hausse de 3.24%, qui correspond à l'indice des prix à la consommation (IPC) pour 2024.

ADOPTÉE

3.4 Acceptation du taux déneigement - St-Côme 2024-2025

04-01-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseil M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la hausse du coût du déneigement par la Municipalité de Saint-Côme pour dégager l'accès au Lac Priscault sur une longueur de 0.80 kilomètre au montant de 5 082\$ / km pour un montant de 4 065.60\$ pour l'hiver 2024-2025.

ADOPTÉE

3.5 Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) – Confirmation des travaux réalisés

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance des instructions relatives à la reddition de comptes finales dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

CONSIDÉRANT QUE la lettre de confirmation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), datée du 21 juin 2021, confirmant l'admissibilité de la Municipalité à une subvention de 121 563 \$ dans le cadre du PRABAM;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité confirme que les travaux à l'hôtel de ville et au garage municipal sont complétés conformément aux spécifications du programme de subvention;

05-01-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner et de confirmer la réalisation des travaux réalisés à l'hôtel de ville et au garage municipal, c'est-à-dire :

- Le remplacement des portes et fenêtres à l'hôtel de ville (1^{er} et 2^e étage)
- Le remplacement d'une fenêtre au garage municipal
- La réfection de l'escalier de secours à l'hôtel de ville et l'ajout d'un toit protecteur
- L'achat et l'installation de thermopompe à l'hôtel de ville
- L'installation d'un nouveau système de chauffage au propane au garage municipal

QUE soient autorisés le maire ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière à signer tous les documents en lien avec ce dossier.

ADOPTÉE

3.6 SQ Cadets 2025 – Nouveaux coûts

CONSIDÉRANT notre engagement pour l'utilisation du service des cadets de la Sûreté du Québec pour 2025;

06-01-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la hausse du coût pour passer de 3 333\$ à 4 266\$ pour la saison 2025 et que soient autorisés le maire ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière à signer tous les documents en lien avec ce dossier.

ADOPTÉE

3.7 Proclamation de la journée nationale de la promotion de la santé mentale positive 2025

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu·es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge » ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT QU' il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

06.1-01-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Sainte-Béatrix proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge ».

ADOPTÉE

3.8 Résolution d'adhésion à la charte contre l'intimidation des femmes en politique du réseau des femmes élues de Lanaudière

ATTENDU QUE les élues, ex -élues et candidates potentielles se sont dotées d'un réseau structuré afin d'augmenter le nombre de femmes élues tant au sein des conseils municipaux, de la députation, des commissions scolaires, des instances syndicales, économiques, culturelles ou communautaires de la région;

ATTENDU QUE la mission du Réseau des femmes élues de Lanaudière (RFEL) est de soutenir et outiller les élues et les candidates potentielles selon leurs besoins, particulièrement celles qui sont seules dans leur conseil, par la formation, le support, le partage d'informations, le développement de compétences et de stratégies, la reconnaissance;

ATTENDU QUE	nous reconnaissons l'importance de la présence des femmes au sein des Conseils municipaux et favorisons la mise en place de moyens concrets pour augmenter la présence des femmes au sein des lieux de décisions, de même que nous reconnaissons l'expertise du RÉSEAU DES FEMMES ÉLUES DE LANAUDIÈRE en ce sens;
ATTENDU QU'	il y a eu plus de 800 démissions de mairesses/maires, conseillères/conseiller depuis les dernières élections municipales; de multiples cas de harcèlement d'intimidation envers les personnes élues; des relations tendues, irrespectueuses au sein même des conseils municipaux;
ATTENDU QUE	notre démocratie est, de ce fait, malmenée et éprouvée;
ATTENDU QUE	17 mairesses et conseillères municipales provenant des 6 MRC Lanaudoises ont participé à la cocréation de la CHARTE CONTRE L'INTIMIDATION DES FEMMES EN POLITIQUE afin qu'elle reflète les besoins de l'ensemble du territoire;
ATTENDU QU'	un récent sondage réalisé par l'UMQ après de 400 élues et élus, révèle que 74% d'entre eux ont déjà été victimes de harcèlement de d'intimidation pendant leur mandat;
ATTENDU QUE	la CHARTE CONTRE L'INTIMIDATION DES FEMMES EN POLITIQUE permet d'identifier clairement nos valeurs, et peut mener à une réglementation donc à un code de conduite plus explicite garantissant une mise en œuvre ;

EN CONSÉQUENCE,

07-01-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE	le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;
QUE	la municipalité de Sainte-Béatrix adhère à la CHARTE CONTRE L'INTIMIDATION DES FEMMES EN POLITIQUE du RÉSEAU DES FEMMES ÉLUES DE LANAUDIÈRE, reconnaissant ainsi l'importance grandissant du phénomène, des répercussions sociales et personnel les corrosives qu'il engendre, et la responsabilité qui nous incombe de participer à l'implosion du phénomène afin de restaurer le climat serein nécessaire à une vraie démocratie.
QUE	la Municipalité s'engage à inscrire la CHARTE CONTRE L'INTIMIDATION DES FEMMES EN POLITIQUE dans notre code d'éthique et à afficher celle-ci publiquement.
QUE	soient autorisés le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE

3.9 Réseau des femmes élues de Lanaudière – Adhésion 2025

ATTENDU QUE	les élues, ex-élues et candidates potentielles se sont dotées d'un réseau structuré afin d'augmenter le nombre de femmes élues tant au sein des conseils municipaux, de la députation, des commissions scolaires, des instances syndicales, économiques, culturelles ou communautaires de la région;
--------------------	--

ATTENDU QUE la mission du RFEL est de soutenir et outiller les élues et les candidates potentielles selon leurs besoins, particulièrement celles qui sont seules dans leur conseil, par la formation, le support, le partage d'informations, le développement de compétences et de stratégies, la reconnaissance;

ATTENDU QUE nous reconnaissons l'importance de la présence des femmes au sein des conseils municipaux et favorisons la mise en place de moyens concrets pour augmenter la présence des femmes au sein des lieux de décisions, de même que nous reconnaissons l'expertise du Réseau des Femmes Élues de Lanaudière en ce sens;

08-01-25 **SUR PROPOSITION** de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de soutenir le Réseau des Femmes Élues de Lanaudière par une contribution financière annuelle de 100\$, reconnaissant ainsi l'importance que nous accordons à la place des femmes au sein des conseils municipaux et nous engageant à soutenir les efforts du RFEL pour l'atteinte de ses objectifs.

ADOPTÉE

3.10 Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – Adhésions 2025

09-01-25 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le renouvellement des adhésions de la directrice générale et de la directrice générale adjointe auprès de l'Association des directeurs municipaux du Québec pour 2025 au montant de 2 191.96\$.

ADOPTÉE

3.11 OBV L'Assomption – Adhésion 2025

10-01-25 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le renouvellement de l'adhésion 2025 l'OBV L'Assomption au montant de 229.95\$ tx inc.

ADOPTÉE

3.12 PG Solutions – Renouvellement des contrats d'entretien et soutien des applications pour 2025 – 29 009.34\$

11-01-25 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement des factures de PG Solutions pour le renouvellement des contrats d'entretien et le soutien des applications pour 2025 au montant de 29 009.34\$.

ADOPTÉE

3.13 Renouvellement 2025 – Police d'assurances accident - 1 432.26\$

12-01-25 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la police d'assurances accident 2025 auprès de FQM Assurances au montant de 1 432.26\$.

ADOPTÉE

3.14 Renouvellement 2025 – Police d'assurances générales et véhicules – 75 133.70\$

13-01-25 **SUR PROPOSITION** de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture pour le renouvellement de la police d'assurances générales

et des véhicules pour l'année 2025 auprès de FQM Assurances au montant de 75 133.70\$.

ADOPTÉE

3.15 WSP Canada Inc. – Autorisation du paiement 2025 au montant de 15 291.67\$ pour étude des barrages au Lac Neuf

14-01-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture #2 pour l'étude des barrages du Lac Neuf au montant de 15 291.67\$ et que ce montant soit payé avec l'argent recueilli via les payeurs de taxes de ce secteur selon leur évaluation, tel qu'il a été décidé avec les citoyens.

ADOPTÉE

3.16 Club motoneige Guillaume Tell – Demande #2 pour traverse de motoneige 2024-2025 suite à un refus de citoyen de céder le passage

- CONSIDÉRANT QUE** le Club motoneige de Sainte-Béatrix a fusionné avec le Club motoneige Guillaume Tell;
- CONSIDÉRANT QU'** un droit de passage chez un citoyen leur a été retiré pour la saison 2024-2025;
- CONSIDÉRANT QUE** les autres alternatives pour rejoindre le sentier de motoneige se trouvent sur des routes et/ou des terrains appartenant à la municipalité ;
- CONSIDÉRANT QUE** 3 plans sont joints à la présente résolution pour mieux visualiser les autorisations demandées;
- CONSIDÉRANT QUE** les portions surlignées en jaune sur les plans joints à la présente résolution sont la propriété du Ministère des Transports et de la Mobilité durable, la municipalité ne donne aucune autorisation pour ces portions de routes. Des démarches devront être faites avec ce dernier pour obtenir les permissions nécessaires.

15-05-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le Club motoneige Guillaume Tell à circuler ou à traverser les routes municipales mentionnées ci-dessous pour la saison de motoneige de l'hiver 2024-2025.

Liste :

Choix #1 du conseil municipal (identifié 1^{ère} option sur le plan) :

- ▶ Traverser sur le lot #5 961 547 (terrain adjacent à la rue Panet), du rang Saint-Jacques (route 337) jusqu'à la rue Panet
- ▶ Traverser la rue Panet jusqu'à l'entrée du chemin de l'aqueduc du village

Choix #2 du conseil municipal (identifié 2^e option sur le plan):

- ▶ À partir du 110, 1^{ère} avenue Bruno-Paradis jusqu'à l'intersection de l'avenue Bruno-Paradis ;
- ▶ Sur l'avenue Bruno-Paradis à partir de l'intersection 1^{ère} avenue Bruno-Paradis jusqu'au rang Saint-Jacques (route 337)
- ▶ Le long de la rue Panet à partir du rang Saint-Jacques (route 337) jusqu'à l'entrée du chemin de l'aqueduc du village

ADOPTÉE

	3.17	<u>Entretien et coupe de gazon – Autorisation pour aller en appel</u>
16-01-25		SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et APPUYÉE par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner l'autorisation pour aller en appel d'offres pour le contrat d'entretien et coupe de gazon, pour la saison 2025. ADOPTÉE
	4-	<u>Travaux publics</u>
	5-	<u>Sécurité publique et civile</u>
	5.1	<u>Adoption des salaires des pompiers 2025</u>
17-01-25		SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et APPUYÉE par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, pour le salaire des pompiers, une hausse de 3.24% qui correspond à l'indice des prix à la consommation (IPC) pour 2024. ADOPTÉE
	5.2	<u>Construction Marc Arbour – Autorisation de paiement #7 pour construction de la nouvelle caserne – 259 006.34\$ tx inc. (PRACIM)</u>
18-01-25		SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et APPUYÉE par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement #7 à Construction Marc Arbour au montant de 259 006.34\$ pour la construction de la nouvelle caserne dans le cadre du PRACIM. ADOPTÉE
	5.3	<u>Héту-Bellehumeur architectes inc. – Autorisation de paiement #10 pour services durant la construction de la nouvelle caserne (PRACIM) – 6 977.84\$ tx inc.</u>
19-01-25		SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et APPUYÉE par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement #10 à Héту-Bellehumeur architectes inc. pour les services durant la construction de la nouvelle caserne au montant de 6 977.84\$ tx inc. ADOPTÉE
	5.4	<u>Bell Canada – Autorisation de paiement pour déplacement d'un poteau sur la rue Panet – 8 700.95\$</u> JEAN – ROGER
20-01-25		SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et APPUYÉE par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à Bell Canada pour le déplacement d'un poteau sur la rue Panet au montant de 8 700.95\$ taxes incluses. ADOPTÉE
	5.5	<u>Michelin North America (Canada) inc. – Autorisation de paiement pour facture de pneus pour l'unité #850 du service incendie – 7 274.61\$ tx inc.</u> SYLVIE – DENIS
21-01-25		SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et APPUYÉE par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à Michelin North America (Canada) inc. pour l'achat de pneus au montant de 7 274.61\$ taxes incluses. ADOPTÉE

6- **Urbanisme et mise en valeur du territoire**

6.1 **Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs, d'eaux usées et des jeux d'eau – Décembre 2024**

Dépôt La directrice générale et greffière-trésorière dépose les certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueduc, d'eaux usées et des jeux d'eau du mois de décembre 2024.

7- **Culture et loisirs**

7.1 **CREVALE – Adhésion 2024-2025**

22-01-25 **SUR PROPOSITION** de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'adhésion à CREVALE pour 2024-2025 au montant total de 50\$.

ADOPTÉE

7.2 **Culture Lanaudière – Adhésion 2024-2025**

23-01-25 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le renouvellement de l'adhésion à Culture Lanaudière pour 2024-2025 au montant de 343.85\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

7.3 **Acceptation du protocole d'entente pour le camp de jour du Camp De-La-Salle pour l'été 2025**

24-01-25 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le protocole d'entente du Camp De-La-Salle pour l'été 2025.

ADOPTÉE

8- **Varia**

9- **Période de questions**

Le maire répond aux questions des citoyens.

10- **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé.

25-01-25 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h50.

ADOPTÉE

Je, Daniel Arbour, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la directrice générale et greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 55.3 L.C.V

Daniel Arbour
Maire

Mélissa Charette
Directrice générale et greffière-trésorière